

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **5^e jour du mois de décembre 2016**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville d'Asbestos, à compter de 19 h 30. Sont présents à la séance:

- › monsieur le maire Hugues Grimard (ABSENT)
- › madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- › monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- › monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- › madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- › monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- › monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- › monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- › madame Marie-Christine Fraser, greffière

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Jean Roy, maire suppléant, il est donc procédé comme suit:

2016-305

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec le retrait des points 7.17 et 8.6.

Adoptée.

2016-306

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

- › Lettre de remerciement de la Troupe d'la mine pour l'aide financière accordée lors de la saison 2016

DEMANDE DES CONTRIBUABLES

Un citoyen s'interroge sur l'accessibilité et la diffusion des états financiers de la Corporation de Développement socioéconomique d'Asbestos inc.

2016-307**CONTRIBUTION POUR L'ORGANISATION DE LA 26^E ÉDITION DU TOURNOI DE HOCKEY CONNIE DION**

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos octroie un montant de 350 \$ provenant des fonds du tournoi de golf du maire pour la tenue de la 26^e édition du tournoi de hockey Connie Dion. Que cette contribution soit considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée.

2016-308**NOUVELLE CHAMBRE DE COMMERCE : AIDE FINANCIÈRE POUR RESTRUCTURATION**

CONSIDÉRANT que les chambres de Commerce de Danville et d'industrie des Sources se sont regroupées pour devenir la Chambre de Commerce et d'entrepreneuriat des Sources;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle chambre de commerce doit procéder à la mise en place administrative de son organisation;

CONSIDÉRANT l'importance d'une telle organisation pour le secteur économique de la région;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos remette un montant de 500 \$ à la nouvelle Chambre de Commerce et d'entrepreneuriat des Sources pour la mise en place de son organisation. Cette somme sera prise à même les fonds du tournoi de golf du maire.

QUE cette contribution soit considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée.

2016-309**APPROBATION DES DÉBOURSÉS DE NOVEMBRE 2016**

Après étude et vérification de la liste des comptes payables, des salaires versés et du remboursement de la dette pour le mois de novembre 2016, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits :

- Administration municipale	738 951,15 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de novembre 2016:	738 951,15 \$

Adoptée.

2016-310

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DES SOURCES – APPROBATION DE LA QUOTE-PART DE LA VILLE D’ASBESTOS POUR 2017

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d’accepter de payer la quote-part de la Ville d’Asbestos au montant de 550 148 \$ à la MRC des Sources pour l’année 2017, et ce, aux dates d’échéances requises.

Adoptée.

2016-311

RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX – APPROBATION DE LA QUOTE-PART DE LA VILLE D’ASBESTOS POUR 2017

CONSIDÉRANT que la Ville d’Asbestos est membre de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux depuis sa création;

CONSIDÉRANT que la Régie a adopté son budget pour l’exercice financier 2017 lors d’un récent conseil d’administration et qu’elle a transmis ledit budget à toutes les municipalités membres pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d’accepter de payer la quote-part 2017 de la Ville d’Asbestos au coût de 398 500 \$

Adoptée.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L’IMPOSITION DES TAXES, TARIFS ET REDEVANCES POUR L’ANNÉE 2017

La conseillère Nicole Forgues donne avis de motion qu’à une prochaine séance du Conseil, elle proposera ou fera proposer un règlement décrétant l’imposition des taxes, compensations, tarifs et redevances pour l’année 2017 pour les contribuables d’Asbestos. Une dispense de lecture est accordée lors de l’adoption de ce règlement.

2016-312

MANDAT D’AUDITS DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu de mandater la firme Roy, Desrochers, Lambert SENCRL pour l’audit et la présentation des états financiers au 31 décembre 2016 de la Ville d’Asbestos, le tout pour des honoraires établis à 14 225 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

2016-314

PG SOLUTIONS – CONTRATS D’ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS ANNÉE 2017 POUR LE DÉPARTEMENT DE L’URBANISME ET LE SERVICE DES INCENDIES

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d’autoriser le renouvellement des contrats d’entretien et de soutien des applications de gestion des permis, qualité des services (requêtes) et urbanisme et zonage, le tout pour un montant total de 11 411,28 \$ taxes incluses.

Ainsi que le renouvellement des contrats d’entretien et soutien des applications de prévention mobile, prévention, plan d’intervention et rapport d’intervention pour le service des incendies, le tout pour un montant total de 1 235,98 \$ taxes incluses auprès de la firme PG Solutions pour l’année 2017.

Adoptée.

2016-315

CODE D’ÉTHIQUE DES ÉLUS – RAPPORT DE LA GREFFIÈRE RELATIVEMENT AU REGISTRE DES DONS, CADEAUX ET AUTRES GRATIFICATIONS DÉCLARÉS

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil sont tenus en vertu du Code d’éthique des élus municipaux de la Ville d’Asbestos de déclarer les dons, cadeaux et autres gratifications reçus dépassant un montant de 100 \$;

CONSIDÉRANT que la greffière tient un registre dont déclaration du contenu doit être faite à la dernière séance ordinaire de décembre de chaque année;

CONSIDÉRANT que la greffière annonce que le registre pour l’année 2016 ne contient aucune déclaration;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que le Conseil municipal reconnaisse la déclaration de la greffière en ce qui a trait au contenu du registre.

Adoptée.

2016-316

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – RENOUELEMENT DE L’ADHÉSION ANNUELLE DE 2017

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que la Ville d’Asbestos paie sa cotisation pour l’année 2017 à l’Union des municipalités du Québec au coût de 4 129,96 \$ taxes incluses.

Adoptée.

2016-317

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX D’ARTHABASKA – RENOUELEMENT DU MANDAT EN 2017

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu de renouveler le mandat de la Société protectrice des animaux d’Arthabaska pour l’année 2017, et

ce, à titre de gestionnaire du contrôle animalier sur le territoire d'Asbestos au tarif de 1,97 \$ per capita, soit la somme totale de 13 478,74 \$ pour une population de 6 842 habitants.

Adoptée.

2016-318

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION (PARCS) - PROGRAMME « EMPLOI ÉTÉ ÉTUDIANT 2017 »

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'autoriser la présentation d'une demande de subvention au Gouvernement du Canada dans le cadre du programme « Emploi été étudiant 2017 » afin de soutenir et favoriser l'emploi étudiant à la Ville d'Asbestos.

Monsieur Daniel Garant, directeur du Service des Loisirs d'Asbestos est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents et formulaires requis pour la réalisation de ce projet.

Adoptée.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES POUR 2016

Le directeur général remet à chacun des membres du Conseil un formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires qu'ils doivent obligatoirement remplir et signer à la date anniversaire de leur nomination en tant qu' élu municipal.

2016-319

ÉTATS FINANCIERS 2015 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers 2015 pour l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Asbestos qui reflètent les informations suivantes :

Déficit de l'année 2015	921 963 \$
Contribution municipale (10%)	92 169 \$
Versements effectués pour l'année au net	(92 286) \$
Solde de contribution à payer au 31 décembre 2015	(117) \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu de faire l'adoption du dépôt des états financiers 2015 de l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Asbestos et de confirmer sa contribution municipale pour l'année 2015 au montant de 92 169 \$.

Adoptée.

2016-320

ENTENTE DE PARTENARIAT 2017 AVEC LE CAMP MUSICAL D'ASBESTOS

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu de renouveler pour l'année 2017 une entente de partenariat avec le Camp musical d'Asbestos, entente couvrant un ensemble de services offerts en échange d'une participation financière de

l'ordre de 9 000 \$. Que le maire suppléant et la greffière soient autorisés, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, à signer l'entente de partenariat 2017.

Adoptée.

2016-321

RÉCLAMATION : RÈGLEMENT POUR DOMMAGE CAUSÉ AU CLUB DE GOLF ROYAL ESTRIE

CONSIDÉRANT que le 20 juin 2016, des travaux effectués par la Ville d'Asbestos ont causé des dommages au système de pompage du Club de golf Royal Estrie, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos offre un montant de 2 058,52 \$, soit le coût des réparations du système de pompage, en règlement complet et final au Club de Golf Royal Estrie.

QUE le versement du montant de dédommagement soit conditionnel à la signature d'une entente de service avec le Club de Golf Royal Estrie afin, entre autre, de dégager la Ville d'Asbestos de toute responsabilité pour de futurs événements liés à la fourniture d'eau brute pour l'irrigation du terrain de golf.

QUE cette entente soit d'une durée de 5 années avec clauses de renouvellement.

QUE le directeur général est mandaté pour négocier l'entente et la signer au nom de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2016-322

VENTE DE TERRAIN : RUE ST-ROCH

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville autorise le directeur général, à négocier la vente d'une partie du lot 4 078 548 (rue St-Roch) pour 0,50 \$ du pied carré à monsieur Alain Bellemare.

Adoptée.

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA GREFFIÈRE RELATIF À LA VENTE POUR TAXES EFFECTUÉE LE 18 NOVEMBRE 2016

La greffière dépose son rapport relatif à la vente pour taxes effectuée le 18 novembre 2016 afin d'informer les membres du Conseil du résultat de ladite vente.

2016-323

VENTE POUR TAXES : MANDAT À LA FIRME MONTY SYLVESTRE POUR LA PRÉPARATION D'UN ACTE DE VENTE EN VERTU DE L'ARTICLE 525 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

CONSIDÉRANT la vente pour taxes qui a eu lieu le 18 novembre dernier;

CONSIDÉRANT que la Corporation de Développement socioéconomique d'Asbestos inc. a acquis le lot 4 078 697, soit le 400 boulevard Industriel à Asbestos;

CONSIDÉRANT que ce lot est orphelin suite à la faillite de l'ancien propriétaire, Centre de

Conditionnement de la Biomasse inc. et qu'il y a eu cession de paiement de taxes municipales le 6 octobre 2008;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'Asbestos que la Corporation de Développement socioéconomique d'Asbestos inc. exploite ce site dès que possible afin de permettre la réalisation d'un projet d'envergure pour le développement économique;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les Cités et Villes* prévoit qu'un délai d'un an doit s'écouler avant que l'adjudicataire puisse obtenir un acte de vente de la part du Conseil, à moins d'obtenir le consentement du propriétaire ainsi que des créanciers prioritaires et hypothécaires qui doivent intervenir à l'acte de vente;

CONSIDÉRANT que sans cet acte de vente la Corporation est restreinte par la *Loi des Cités et Villes* quant à l'exploitation du lot pendant un an;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos est partie à cet acte de vente;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos mandate la firme Monty Sylvestre afin de préparer l'acte de vente en vertu de l'article 525 de la Loi sur les Cités et Villes.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville d'Asbestos tout document s'y rattachant.

Adoptée.

2016-324

VENTE POUR TAXES : ATTESTATION DE CONSENTEMENT POUR ACTE DE VENTE EN VERTU DE L'ARTICLE 525 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

CONSIDÉRANT la vente du lot 4 078 697 lors de la vente pour défaut de paiement des impôts fonciers qui a eu lieu le 18 novembre 2016;

CONSIDÉRANT que ce lot était orphelin suite à la faillite de l'ancien propriétaire, Centre de Conditionnement de la Biomasse inc. et qu'il y a eu cession de paiement de taxes municipales le 6 octobre 2008;

CONSIDÉRANT que le Ministère du Revenu, en tant qu'administrateur des biens non réclamés, a été avisé par courrier recommander le 14 novembre 2016, de la procédure sur le lot 4 078 697 et qu'il a déclaré ne pas vouloir intervenir;

CONSIDÉRANT que ce lot a été mis aux enchères à plusieurs reprises pour défaut de paiement de taxes foncières et qu'il est demeuré invendu;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos ne désirait pas se porter acquéreur de ce lot;

CONSIDÉRANT que la Corporation de Développement socioéconomique d'Asbestos inc. s'est porté adjudicataire du lot 4 078 697, soit le 400 boulevard Industriel à Asbestos pour 1 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'Asbestos que la Corporation de Développement socioéconomique d'Asbestos inc. désire exploiter ce site dès que possible afin de permettre la réalisation d'un projet d'envergure pour le développement économique de la région;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos doit, à titre de vendeur, donner son consentement et signer l'acte de vente;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a peu de chance de recouvrer sa créance et qu'un nouvel acquéreur génère des revenus d'impôts fonciers immédiatement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard , appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos donne son consentement afin que la Corporation de Développement socioéconomique d'Asbestos inc. puisse obtenir un acte de vente avant l'expiration du délai d'un an prévu par *la Loi sur les Cités et Villes*.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville d'Asbestos l'acte de vente et tout documents afférents.

Adoptée.

2016-325

COMITÉ D'ACCEPTABILITÉ SOCIAL : AJOUT DE NOUVEAUX MEMBRES

CONSIDÉRANT que certains membres du comité d'acceptabilité social doivent être remplacés, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que monsieur Luc Langlois et madame Francine Roy soient nommés membres en remplacement de madame Nicole Aubé et de monsieur Jean-Pierre Boyer respectivement.

Adoptée.

2016-326

AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ – AFFECTÉ POUR L'ACQUISITION DES DERNIERS TERRAINS DE MINE JEFFREY INCLUANT LA SABLIERE

CONSIDÉRANT qu'un montant de 300 000 \$ a été réservé du surplus accumulé dans la résolution 2013-249 du 2 décembre 2013 pour le financement de l'acquisition des terrains de Mine Jeffrey;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 167 479,33 \$ avait été affecté pour financer l'acquisition d'une partie des terrains dans la résolution 2015-148;

CONSIDÉRANT qu'un solde de 132 520,77 \$ est disponible dans le surplus accumulé – affecté;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'affecter le solde de 132 520,77 \$ afin de financer l'acquisition des derniers terrains de Mine Jeffrey.

Adoptée.

2016-327

AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ – NON AFFECTÉ AFIN DE FINANCER DES ACHATS D'IMMOBILISATION AINSI QUE DES TRAVAUX

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'affecter le surplus accumulé pour un montant de 544 615,42 \$ afin de financer les différents achats et travaux suivants :

Liste de projets à financer par le surplus accumulé non affecté

	Financement avec Surplus
Mobilier adjointe à la Direction - Annie	3 300,81 \$
Travaux de concassage de la carrière	169 345,08 \$
Acquisitions sablière et terrains Mine Jeffrey - Final	46 250,15 \$
Système de caméras au garage municipal	6 629,56 \$
Véhicule Kia Soul - Usines	12 292,67 \$
Camion Dodge RAM - Voirie	32 025,94 \$
Véhicule Nissan Rogue - Contremaître	15 932,37 \$
Remorque plate-forme - Espaces verts	6 420,71 \$
Souffleuse à neige amovible	110 679,92 \$
Camion GMC Sierra 1500-Année 2011	15 750,00 \$
Véhicule inspection Kia Soul électrique	26 698,37 \$
Caméra stade Lou-Richard	2 610,00 \$
Système WIFI public	15 000,00 \$
Clôtures de chantier - Festival	44 592,83 \$
Filets au terrain de balle - Parc Dollar	18 764,41 \$
Amélioration du bâtiment service - Plage	3 401,60 \$
Changement - boîte d'entrée électrique - Festival (Écart)	5 084,31 \$
Tables à banquet (20) - NDTJ	8 379,87 \$
Rayonnage - Bibliothèque (Écart)	1 756,82 \$
	544 915,42 \$

Adoptée.

2016-328

AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ – NON AFFECTÉ AFIN DE RÉSERVER LE FINANCEMENT DE LA RELOCALISATION DE L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT la relocalisation éventuelle de l'écocentre de la Ville d'Asbestos, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu de transférer du surplus accumulé-non affecté un montant de 150 000 \$ au surplus accumulé-affecté afin d'avoir le financement nécessaire à la relocalisation de l'Écocentre.

Adoptée.

2016-329

RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES 2016-029 - ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE 2017-2018

CONSIDÉRANT que des soumissions sur invitation ont été demandées pour l'entretien du réseau d'éclairage pour les années 2017 et 2018, elles ont été reçues, ouvertes et trouvées comme suit :

Entreprise	Prix forfaitaire par luminaire pour le changement du globe, de la cellule photoélectrique, du porte fusible et démarreur	Taux horaire pour tout travail hors forfait nécessitant une nacelle

Claude Bourque Électrique Inc.	45,00 \$	92,00 \$
Lussier Électrique Inc.	55,00 \$	135,00 \$

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d’octroyer la soumission à Claude Bourque Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les montants indiqués dans la soumission.

Adoptée.

2016-330

PAIEMENT RUE LETENDRE – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 5

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d’Asbestos approuve le décompte progressif numéro 5 au montant de 32 168,60 \$ incluant la retenue de 5 % ainsi que les taxes pour les travaux réalisés au 4 octobre 2016 dans le cadre de la réfection de la rue Letendre par la compagnie La Sablière de Warwick Itée.

Adoptée.

2016-331

DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D’AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – AMÉLIORATION DE LA RUE PINARD

CONSIDÉRANT que des travaux de resurfaçage sur la rue Pinard ont été exécutés pour un montant total de 24 609,23 \$;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Programme d’amélioration du réseau routier municipal, un montant de 17 000 \$ a été subventionné pour des travaux de resurfaçage;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que le Conseil municipal de la Ville d’Asbestos approuve les dépenses, et ce, conformément aux stipulations du ministère des Transports et demande le versement de la subvention accordée.

Adoptée.

2016-332

ADHÉSION AU PROGRAMME PRODUITS ÉCONOMISEURS D’EAU ET D’ÉNERGIE D’HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu’Hydro-Québec offre aux municipalités d’acheter des produits économiseurs d’eau et d’énergie à moindre coût pour les redistribuer à ses citoyens afin de favoriser l’économie d’eau et d’énergie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que la Ville d’Asbestos adhère au programme Produits économiseurs d’eau et d’énergie d’Hydro-Québec en faisant l’achat de produits économiseurs d’eau et d’énergie pour un montant de 500 \$.

Adoptée.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LE DÉNEIGEMENT SUR LA 1^{ÈRE} AVENUE

Le conseiller Serge Boislard donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposer un règlement sur le déneigement sur la 1^{ère} Avenue. Une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption de ce règlement.

2016-333

EMBAUCHE D'UN SUPERVISEUR AQUATIQUE EN PISCINE (TEMPORAIRE)

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'ajouter une ressource supplémentaire durant les cours de natation afin d'assurer une plus grande sécurité pour les jeunes en piscine et de l'aide aux moniteurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy et appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu, de confirmer l'embauche de Camille Bergeron à titre de superviseur aquatique en piscine.

QUE madame Bergeron sera à l'emploi pour la période du 7 novembre au 17 décembre 2016 au taux de 17,50 \$ l'heure.

Adoptée.

RAPPORT MENSUEL D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

Le Conseil prend connaissance du rapport pour le mois de novembre 2016 préparé par le Service d'inspection, qui se détaille comme suit :

	NOMBRE DE PERMIS	VALEUR DÉCLARÉE	CUMULATIF
Janvier 2016	9	839 500,00 \$	839 500,00 \$
Février 2016	10	119 000,00 \$	958 500,00 \$
Mars 2016	20	338 500,00 \$	1 297 000,00 \$
Avril 2016	33	227 100,00 \$	1 524 100,00 \$
Mai 2016	72	308 900,00 \$	1 833 000,00 \$
Juin 2016	47	1 047 560,00 \$	2 880 560,00 \$
Juillet 2016	35	270 800,00 \$	3 151 360,00 \$
Août 2016	52	446 000,00 \$	3 597 360,00 \$
Septembre 2016	55	674 200,00 \$	4 271 560,00 \$
Octobre 2016	38	674 000,00 \$	4 945 560,00 \$
Novembre 2016	13	633 100,00 \$	5 578 660,00 \$

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-233 CONCERNANT LE PROGRAMME DE RÉNOVATION DE FAÇADES COMMERCIALES

La conseillère Nicole Forgues donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, elle proposera ou fera proposer un règlement modifiant le règlement 2015-233 concernant le

programme de rénovation de façades commerciales. Que ce règlement vise à prolonger la période d'admissibilité au programme. Une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption de ce règlement.

2016-334

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2016-203

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 7 rue Bellevue à Asbestos;

CONSIDÉRANT que la dérogation est à l'effet de réduire la marge latérale droite d'un patio à 1,2 mètre tel que prescrit le règlement de zonage 2006-116;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis le 16 novembre 2016 dans le journal Actualités – L'Étincelle;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que la Ville d'Asbestos accepte la dérogation mineure 2016-203.

Adoptée.

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

Un citoyen pose des questions sur ce qui est écrit dans les procès-verbaux, notamment sur le fait que les demandes de contribuable sont rapportées de manière très succincte. De plus, il a des interrogations sur le règlement sur le déneigement, la contribution de la Ville à la Corporation de Développement socioéconomique et le comité d'accessibilité social.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseiller Pierre Benoit souhaite une belle période des fêtes à tous les citoyens.

La conseillère Nathalie Durocher annonce deux conférences qui auront lieu en 2017 à la Bibliothèque municipale d'Asbestos.

Le conseiller Alain Roy mentionne que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) devrait tenir une rencontre avant le congé des fêtes. De plus, il parle brièvement des comités de suivi pour les projets Mag One et Alliance Magnésium.

Le conseiller Serge Boislard annonce que la Ville a fait l'acquisition d'une Kia Soul entièrement électrique. Il termine en parlant de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux.

Monsieur le maire suppléant mentionne qu'un montant de 1 500 \$ a été remis à la Fondation du Centre de santé des Sources suite au souper spaghetti organisé par le Conseil.

Une séance spéciale aura lieu le 19 décembre 2016 à 19 h. Séance qui sera suivie par la séance d'adoption du budget 2017 à 19 h 30

2016-335

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues que la présente séance soit levée à compter de 20 h 40.

Adoptée.

JEAN ROY, MAIRE SUPPLÉANT

MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE

/al